

Délibération 2024-15
Le Conseil d'administration, en sa séance du 15 mars 2024,
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER, Présidente

- Vu** le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2 et L712-3;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°2022-15 du 11 mars 2022 portant délégation de pouvoir du Conseil d'administration à la Présidente de l'Université Lumière Lyon 2 ;
Vu la délibération 2021-63 relative à la présentation de la feuille de route transition écologique ;
Vu le guide des règles d'achat applicables à l'Université Lumière Lyon 2.

Prend la délibération suivante :

Objet : Lancement et signature du marché public « gestion des déchets »

Contexte de la délibération et expression du besoin :

Par la délibération susvisée, le Conseil d'Administration a délégué à la Présidente de l'Université le pouvoir d'approuver les marchés publics et leurs avenants d'un montant n'excédant pas 500 000 € HT pour les marchés de fournitures courantes et services. Il est envisagé de lancer un marché d'un montant supérieur au seuil cité ci-dessus rendant ainsi nécessaire l'approbation préalable du Conseil d'Administration.

Faisant suite à la feuille de route transition écologique voté par le Conseil d'administration, un groupe de travail a été constitué dans le but d'améliorer la réponse de l'Université face à l'urgence environnementale que représente la réduction des déchets. Ainsi, l'accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des déchets de l'établissement arrivant à échéance le 16 août prochain, il a été décidé pour son renouvellement de renforcer le volet portant sur le tri des flux afin de permettre la mise en œuvre progressive d'une nouvelle politique de gestion des déchets, à destination tant des personnels que des usagers.

Compte-tenu de ces éléments, il est proposé de lancer une consultation distinguant 8 lots juridiquement distincts comme suit pour :

N° de lot	Intitulé
1	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets industriels banals (DIB) en mélange, ainsi que la mise à disposition et l'entretien des conteneurs adéquats
2	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets papiers/cartons, plastiques, bois, métaux, verre avec mise à disposition et entretien des conteneurs
3	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets suivants : gravats et encombrants et bennes en mélange avec mise à disposition et entretien des conteneurs
4	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets de mégots de cigarette avec mise à disposition et entretien des conteneurs
5	Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets verts avec mise à disposition et entretien des conteneurs
6	Collecte, transport et traitement des archives confidentielles papiers
7	Collecte, transport et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques avec mise à disposition et entretien des conteneurs
8	Fourniture de collecteurs de tri-sélectifs

Les caractéristiques essentielles des contrats à venir sont les suivantes :

- Marchés de fournitures et services ;
- Procédure : procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles L.2120-1 3°, L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique ;
- Technique d'achat : accord-cadre mono-attributaire à bons de commande en application des articles R.2162-7 à R.2162-14 du code de la commande publique ;
- Variante : pas de variante exigée ni de variante libre autorisée ;

- Les lots n°6 « archives confidentielles papiers » et 7 « déchets d'équipements électriques et électroniques » seront réservés à des opérateurs économiques qui emploient des travailleurs handicapés et/ou défavorisés (entreprise adaptée, structure d'insertion par l'activité économique, etc.) ;
- Financement : les factures afférentes aux fournitures et prestations seront prises en charge sur les budgets de fonctionnement ou d'investissement de l'Université ;
- Prestation supplémentaire éventuelle : aucune ;
- Lieux de l'exécution :
 - o Campus Porte des Alpes et ses sites rattachés
 - o Campus Berges du Rhône et ses sites rattachés ;
- Durée des contrats : les présents accords-cadres sont passés à compter de leurs notifications pour une durée d'un an et seront reconduits tacitement par période successive de 1 an dans la limite de 3 reconductions sauf dénonciation par l'Université ;
- Montants des contrats :

Numéro du lot et Intitulé	Montant minimum en valeur par année	Montant maximum en valeur par année
Lot n°1 : Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets industriels banals (DIB) en mélange, ainsi que la mise à disposition et l'entretien des conteneurs adéquats	Sans minimum	150 000,00 euros
Lot n°2 : Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets papiers/cartons, plastiques, bois, métaux, verre avec mise à disposition et entretien des conteneurs	Sans minimum	50 000,00 euros
Lot n°3 : Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets suivants : gravats et encombrants et bennes en mélange avec mise à disposition et entretien des conteneurs	Sans minimum	20 000,00 euros
Lot n°4 : Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets de mégots de cigarette avec mise à disposition et entretien des conteneurs	Sans minimum	50 000,00 euros
Lot n°5 : Collecte, transport, valorisation et/ou traitement des déchets verts avec mise à disposition et entretien des conteneurs	Sans minimum	30 000,00 euros
Lot n°6 : Collecte, transport et traitement des archives confidentielles papiers	Sans minimum	10 000,00 euros
Lot n°7 : Collecte, transport et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques avec mise à disposition et entretien des conteneurs	Sans minimum	40 000,00 euros

Lot n°8 : Fourniture de collecteurs de tri-sélectifs	Montant minimum en valeur	Montant maximum en valeur *
1 ^{ère} année	Sans minimum	550 000,00 euros
2 ^{ème} année	Sans minimum	150 000,00 euros
3 ^{ème} année	Sans minimum	10 000,00 euros
4 ^{ème} année	Sans minimum	10 000,00 euros

*Le montant maximum annuel en valeur est déterminé en fonction du rythme retenu pour l'introduction des nouveaux conteneurs pour le tri-sélectif.

CRITERES RELATIFS A L'ATTRIBUTION DES CONTRATS :

Pour les lots n°1 à n°5 :

<u>Critères de choix des offres</u>	<u>Pondération</u>
Valeur technique	40%
Prix	30%
Valeur environnementale	30%

Pour le lot n°6 « Collecte, transport et traitement des archives confidentielles papiers »

<u>Critères de choix des offres</u>	<u>Pondération</u>
Valeur technique	50%
Prix	40%
Valeur environnementale	10%

Pour le lot n°7 « Collecte, transport et traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques avec mise à disposition et entretien des conteneurs »

<u>Critères de choix des offres</u>	<u>Pondération</u>
Valeur technique	40%
Prix	40%
Valeur environnementale	20%

Pour les lots n°8 « Fourniture de collecteurs de tri-sélectifs »:

<u>Critères de choix des offres</u>	<u>Pondération</u>
Prix	50%
Valeur technique	40%
Valeur environnementale	10%

La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Membres en exercice : 36

Quorum : 18

Présents et représentés : 23

Fait à Lyon, le 18 mars 2024,

La Présidente de l'Université

Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université au plus tard le 22 mars 2024

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 22 mars 2024